

Procès Verbal du Conseil d'école
École primaire de Coulanges-sur-Yonne
Jeudi 21 octobre - 18h00

Présents :

- Municipalités :
 - Coulanges-sur-Yonne : M. Vignier, adjoint au maire de Coulanges-sur-Yonne
 - Crain : Mme Cartinière, conseillère municipale
 - Lucy sur Yonne : Mme Bostyn, conseillère municipale

- Enseignants :
 - Mme Gourbeyre (TPS/PS)
 - Mme Pallas, Directrice (MS/GS)
 - Mme Chenevoy (GS/CP)
 - Mme Gomez de Cedron (CE1/CE2)
 - Mme Thircuit, (CE2/CM1/CM2)
 - Mme Borey (CE2/CM1/CM2)
 - Mme Bogouch (décharge de direction et brigade rattachée à l'école)

- Représentants des parents d'élèves :
 - Mme Chenet
 - Mme Jadel
 - Mme Rousseau
 - M. Grall
 - Mme Bricka

Excusés :

- IEN : Mme Siré
- DDEN : Mme Laroche-André
- Municipalités : M. Chevillon, maire de Coulanges-sur-Yonne
- Représentant des parents d'élèves : M. Grall

1. Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 8 octobre. Une seule liste a été constituée. 5 sièges étaient à pourvoir.

Sur 168 personnes inscrites sur la liste des votants, 94 ont participé aux élections. Soit un taux de participation de 55,95 %. 8 bulletins étaient blancs ou nuls, 86 suffrages ont été exprimés.

Les personnes présentes sur la listes ont été élues comme suit :

- Mme BRICKA Florence (titulaire)
- Mme CHENET Lucile (titulaire)
- Mme JADEL Emilie (titulaire)
- M. Grall Sébastien (Titulaire)
- Mme ROUSSEAU Elodie (titulaire)
- Mme RETIF Sophie(suppléante)
- Mme VACHER Rosine (suppléante)
- Mme CARNIERO DE SOUZA Mélanie (suppléante)
- M. HERVIER Romuald (suppléant)

Suite à l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école :
Le vote a eu lieu uniquement par correspondance sur décision du conseil d'école.

2. Organisation de l'école

L'équipe éducative est la suivante :

- Mme Gourbeyre : classe des TPS-PS-, Mme Cartinière, ATSEM à plein temps
- Mme Pallas (du mardi au vendredi-décharge de direction le lundi) et Mme Bogouch (le lundi) : classe des MS / GS, Mme Ferdinand ATSEM à temps partiel et Mme Guglierminolti AESH à plein temps.
- Mme Gomez de Cedron : classe des CE1-CE2
- Mme Chenevoy : classe de GS-CP, Mme Roy AESH à temps complet
- Mme Borey (le lundi-mardi) et Mme Thircuit le (jeudi-vendredi): classe des CE2/CM1/CM2, Mme Eloy-Perdriat AESH à temps partiel
- Mme Iuirio, maîtresse E au RASED intervient auprès des enfants en difficulté le vendredi.

Les horaires de l'école sont inchangés :

- Matin : (8h20) 8h30 – 12h00
- Après-midi : (13h35) 13h45 – 16h15

En raison de la situation sanitaire, l'accueil se fait aux trois portails de l'école :

- Au portail principal : Mme Gourbeyre : classe des TPS-PS- et Mme Pallas ou Mme Bogouch: classe de MS-GS
- Au portail côté gendarmerie : Mme Chenevoy : classe de GS-CP
- Au portail côté nationale : Mme Borey ou Mme Thircuit: classe de CE2-CM1-CM2 et Mme Gomez de Cedron : classe de CE1-CE2.

3. Protocole sanitaire

Les élèves sont accueillis aux trois portails (hors temps de travaux) existants pour éviter les regroupements. Concernant ces différents portails utilisés pour effectuer la sortie, Mme Jadel s'interroge sur l'interdiction de brasser ou non les élèves.

Les élèves d'élémentaire portent le masque et se lavent les mains en arrivant à l'école et après chaque récréation.

Les classes sont aérées à chaque pause.

Les récréations sont décalées pour que les groupes ne se croisent pas (2 groupes correspondants aux deux bâtiments).

La mairie fait au mieux pour respecter le protocole à la cantine ainsi qu'à la garderie et assure le ménage dans toutes les classes tous les soirs. Après la démission d'un agent d'entretien, Afin d'assurer le ménage des locaux, la société Bonnot intervient depuis septembre jusqu'aux vacances d'octobre. Mme Pallas demande donc à la mairie si cette même société interviendra après les vacances. La mairie indique que cette société ne devrait plus intervenir puisque qu'une personne est en cours de recrutement afin d'effectuer le ménage. A moins que le poste ne soit pourvu, la société viendrait à poursuivre son intervention.

Concernant le poste à pourvoir, Mme Jadel s'interroge sur le type de contrat afin de pouvoir transmettre l'information à des personnes qui pourraient être intéressées. La mairie transmet la demande aux personnes concernées.

4. Périscolaires – transport

Une garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h15 à 18h30. Elle est assurée par des agents communaux.

Un petit déjeuner était donné aux élèves durant le temps périscolaire, deux fois par semaine l'année précédente mais n'a pas été renouvelée cette année. Mme Pallas demande donc à la mairie si cette collation sera de nouveau proposée. La mairie informe que le petit déjeuner sera de nouveau mis en place à la rentrée de novembre.

Le temps de cantine s'organise en deux services pour garder les groupes (ils correspondent aux classes des deux bâtiments) afin de respecter le protocole sanitaire sur la limitation du brassage des élèves à l'école. Néanmoins il est à noter que les élèves du second service sortent quelques fois en retard (entre 13h45 et 13h55). A propos du second service de cantine qui se déroule vers 13h afin d'éviter les brassages, Mme Jadel demande s'il serait possible que les élèves apportent un goûter afin de diminuer leur temps d'attente avant de manger. Mme Pallas indique que les élèves peuvent déjà en apporter un le matin.

Un transport scolaire est assuré pour les communes de Lichère, Crain et Lucy-sur-Yonne mais il est à

signaler que le bus arrive plus à 8 h 35 que 8 h 30, ce qui oblige une maîtresse à l'attendre afin d'accueillir les élèves et de refermer le portail.

Le mercredi un accueil est organisé conjointement par la mairie et l'espace social des Vaux d'Yonne pour les enfants scolarisés à l'école de Coulanges-sur-Yonne.

5. Règlement intérieur

Des ajouts sont à noter pour le règlement intérieur : L'ajout d'interdiction d'amener ou de porter des bijoux sur le temps scolaire. L'ajout de l'interdiction d'amener des cartes à jouer ou de collection pendant le temps scolaire.

Le changement d'horaire pour les APC (le lundi, mardi et jeudi), ainsi que la correction de quelques coquilles. aucune objection n'est faite concernant les ajouts sur le règlement intérieur à savoir l'interdiction de porter ou d'amener des bijoux sur le temps scolaire. Il en va de même pour les cartes à jouer ou de collection. Mme Jadel se demande si les montres sont concernées par cette interdiction. Mme Pallas indique que ces dernières ne sont pas concernées puisqu'elles possèdent un caractère pédagogique.

Lors du vote du règlement scolaire, ce dernier approuvé à l'unanimité.

6. PPMS

Les PPMS risques majeurs et attentat intrusion et ont été réactualisés puis transmis pour information à la circonscription ainsi qu'à la Mairie.

Un exercice incendie a été réalisé lors de cette première période. Tout s'est parfaitement déroulé. Les élèves sont sortis de l'école en 1 minute et 30 secondes.

Un second exercice d'attentat-intrusion sera réalisé avant les vacances de Noël, lors de la seconde période. Suite aux exercices incendie et attentat-intrusion, Mme Pallas soulève la question du manque de clés en cas de risque et demande à obtenir si possible d'autres clés. La mairie se charge de transmettre l'information. Mme Jadel demande si la plan vigipirate est toujours en vigueur. Mme Pallas lui affirme que oui, ce qui condamne toujours l'accès places de stationnement devant l'école.

Suite à l'installation de la structure modulaire, le plan d'évacuation de l'école a été mis à jour et affiché dans les locaux.

7. Effectifs de l'année 2021-2022

L'école de Coulanges-sur-Yonne accueille les enfants dépendants des communes suivantes : Coulanges-sur-Yonne, Crain, Lucy-sur-Yonne et Lichères-sur-Yonne, Pousseaux, Surgy et Festigny.

	Effectif actuel : 2021/2022	
Classe de TPS / PS	TPS : 1	27
	PS : 26	
Classe de MS / GS	MS : 13	24
	GS : 11	
Classe de GS / CP	GS : 5	22
	CP : 17	
Classe de CE1 / CE2	CE1 : 15	21
	CE2 : 6	
Classe de CM1 / CM2	CE2 : 8	22
	CM1 : 3	
	CM2 : 11	

	Total	116
--	-------	-----

Depuis le mois de septembre, 2 élèves ont été radiés en GS et en CE1.
Il y a eu en contrepartie il y a eu 1 arrivée en petite section.

La campagne de prévision des effectifs scolaire pour la rentrée 2022 a lieu en ce moment. Pour le moment, les mairies de Coulanges, Crain, Lucy et de Pousseaux ont transmis leurs effectifs. 8 élèves sont susceptibles d'entrer en PS (dont 1 déjà présent sur l'école en TPS) mais rien n'est définitif.

Cette année scolaire 2021/2022 seulement 1 élève est inscrit en TPS : Suite à l'inscription de ce seul TPS au sein de l'école, Mme Jadel demande si un temps de dialogue a été fait avec les parents. Mme Pallas indique que non car les parents ont généralement décidé de conserver leur mode de garde car cela ne concernait pas 1 journée entière à la l'école. En effet, pour le bien-être des enfants il avait décidé que les TPS ne viendraient à l'école que le matin et retrouveraient leurs parents l'après-midi. Mmes Roussaeu et Chenet constate que cela a eu un aspect positif sur le bien-être de l'enfant et que cela a pu permettre aux parents de se positionner.

8. Projet d'école, activités, sorties et événements prévus au fil de l'année scolaire

Les propositions de sorties, activités sont pour cette année encore entachés par la crise sanitaire. Néanmoins pour ce début d'année l'école propose :

Voici les différents projets et activités proposés cette année et en lien avec le projet d'école :

- Piscine de septembre à fin décembre pour les élèves du CP au CE2
- La classe de GS/CP s'est rendu à la bibliothèque.
- 15/10/21 : Une minute de silence ainsi qu'un temps d'échange dans les classes d'élémentaire a été organisé afin de rendre hommage à Samuel PATY tout en revenant sur les notions de laïcité et l'étude de la Charte de la laïcité

prévision :

- Les classes de l'école travailleront autour de la journée de la laïcité.
- Un spectacle de fin d'année « ITO au pays des sons » sera proposé aux élèves, financé par la coopérative scolaire. Mme Chenevoy, remercie la mairie pour avoir mis à disposition de l'école la salle des fêtes pour le spectacle de fin d'année.

9. Coopérative scolaire

Mme Chenevoy, mandataire de la coopérative scolaire prend la parole sur ce point.

La coopérative détiendra **7 282,30 euros** sur son compte après traitement de l'annulation du séjour des CE1/CE2.

Les différents crédits depuis le 1^{er} septembre 2021:

- participations volontaires des familles : 775 euros

+ 775 euros

Les différents débits depuis le 1^{er} septembre 2021:

- reliquats de l'année scolaire passée (animation LPO et projet jardinage) : 214,60 euros

- adhésion à l'OCCE et assurances : 290,16 euros

- achat des calendriers vierges : 143 euros

- achat des livres de Noël : 152,95 euros

- frais de gestion : 2,5 euros

- **803,21 euros**

Soit – 28,21 euros sur la période

Projets 2021-2022:

- Vente des photographies scolaires pendant les vacances de la Toussaint, clôture le mardi 9/11 au soir. (872 euros l'année dernière)
- Vente des calendriers personnalisés par les élèves fin novembre/début décembre. (791 euros l'année dernière)
- Achat de fabrique à histoires Lunii pour les 3 classes du bâtiment maternelle pour environ 200 euros
- Achat de jeux de cour pour les 2 classes du bâtiment élémentaire pour environ 200 euros
- Équipement de l'école en jeux de société collaboratif en lien avec le projet d'école
- Spectacle de Noël, devis en cours mais probablement autour des 900 euros
- Sorties scolaires à la journée / Classe d'eau, encore non définies

Mme Jadel demande si pour le spectacle de fin d'année, une participation a été demandée aux différentes communes. Mme Chenevoy indique que généralement aucune demande n'est faite du fait car traditionnellement des places de cinéma sont offertes par la ville de Coulanges et une participation est donnée par la ville de Crain. L'année dernière, rien n'a été demandé pour le magicien mais cette année une demande de subventions sera réalisée.

10. Investissement et aménagement de l'école.

- Il a été demandé à la mairie de carreler l'intérieur des toilettes afin de faciliter le nettoyage et d'avoir une meilleure hygiène du lieu.
- La structure modulaire est installée depuis la fin de l'année scolaire dernière.
- Les CM1 ont tous reçu un dictionnaire offert en début d'année par la mairie. L'école remercie la mairie pour ce cadeau.
- L'école a bénéficié d'un plan numérique en partie financée par la mairie pour être équipée de tablettes et de tableaux numériques. L'équipe éducative demande où en est l'avancement du projet. La mairie transmet la question aux personnes concernées.

11. Questions diverses

Mme BRICKA demande si l'école participera au marché de Noël. Mme Chenevoy indique que l'école participera au marché seulement s'il y a des projets à financer. Le stand de crêpes sera renouvelé.

Mme BRICKA demande également si les MS pourraient faire la sieste. Mme Pallas et Mme Gourbeyre indiquent que l'ELGECO accueillant les PS ne permet pas faire dormir plus d'élèves. Certains parents de MS décident de ne pas mettre quelques fois les enfants à l'école l'après-midi afin de les laisser dormir à la maison. Mme Chenet demande alors s'il serait possible de rajouter des lits pliables ou tapis. Mme Jadel se questionne sur le financement des tapis, est-ce que la coopérative pourrait les financer ou la mairie ?

La mairie transmet l'information.

Clôture de la séance : 19h10